



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 064-200032332-20220329-2022_0311-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MARS 2022

Délibération n° 2022 0311

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf Mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 15 Mars 2022
Secrétaire de séance : Didier CAZENAVE-LAROCHE

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15)					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FEAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric	X		
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	CABANNES	Jean-Maurice		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte	X		
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard		X	
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents)					
TITULAIRES			Présents (6)		
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude			
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A Henri CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BEARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BEARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis		X	
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRE	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BEARN	DUPOUEY	Amaud			
SALIES-DE-BEARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0)					
TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (2)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BEARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BEARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BEARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BEARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Elodie CLEMENTINO, Marion FOURNIER, Florian GARCIA, Adrien GELLIBERT, agents du SMGOAO

Délibération N°2022_0311 – CONVENTION ACCOUS-SMGOAO ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Rapport n°2022_0311 : rapporteur : Michelle GAUCHER

Il est indiqué au Comité syndical que la commune d'Accous a sollicité le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents afin que ce dernier lui apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation de la canalisation et le regard d'assainissement à la traversée du gave d'Aspe vers la STEP de Léas-Athas.

Il est précisé que la passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire afin de fixer les conditions de réalisation administratives, techniques et financières de cet accompagnement en application du règlement d'intervention du SMGOAO en vigueur.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le présent rapport
- **APPRouve** le principe de passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Accous et le SMGOAO pour la sécurisation du dispositif d'assainissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants

Annexe 1 : Projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Accous-SMGOAO

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 29 Mars 2022

Membres en exercice	37
Membres présents :	23
Nombre de votants :	24
POUR :	24
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0



Le Président
Patrick MAUNAS